



Un décompte de charges de copropriété tient-il lieu de facture?

Par **Tamarone**, le **16/05/2020** à **11:00**

Bonjour,

Le syndic de ma copropriété a fait réaliser une recherche de fuite dans mon appartement, car il suspectait une fuite dans la colonne d'évacuation de l'immeuble qui est une partie commune.

La recherche a conclu a une fuite dans le raccordement entre mes équipements sanitaires et la colonne d'évacuation, et donc un problème à ma charge et un montant à payer par moi pour cette recherche.

Mon assureur me demance une facture à mon nom pour procéder au remboursement de cette dépense.

Le syndic a fait apparaître dans mon dernier relevé de charges une ligne mentionnant l'initulé "Recherche de fuite" et le montant que je dois.

Mon assureur me demande une facture à mon nom pour procéder au remboursement de cette dépense.

Le syndic considère que ce qu'il consigné dans le relavé de charges est suffisant.

Qui a raison? Comment avancer?

Merci pour votre aide